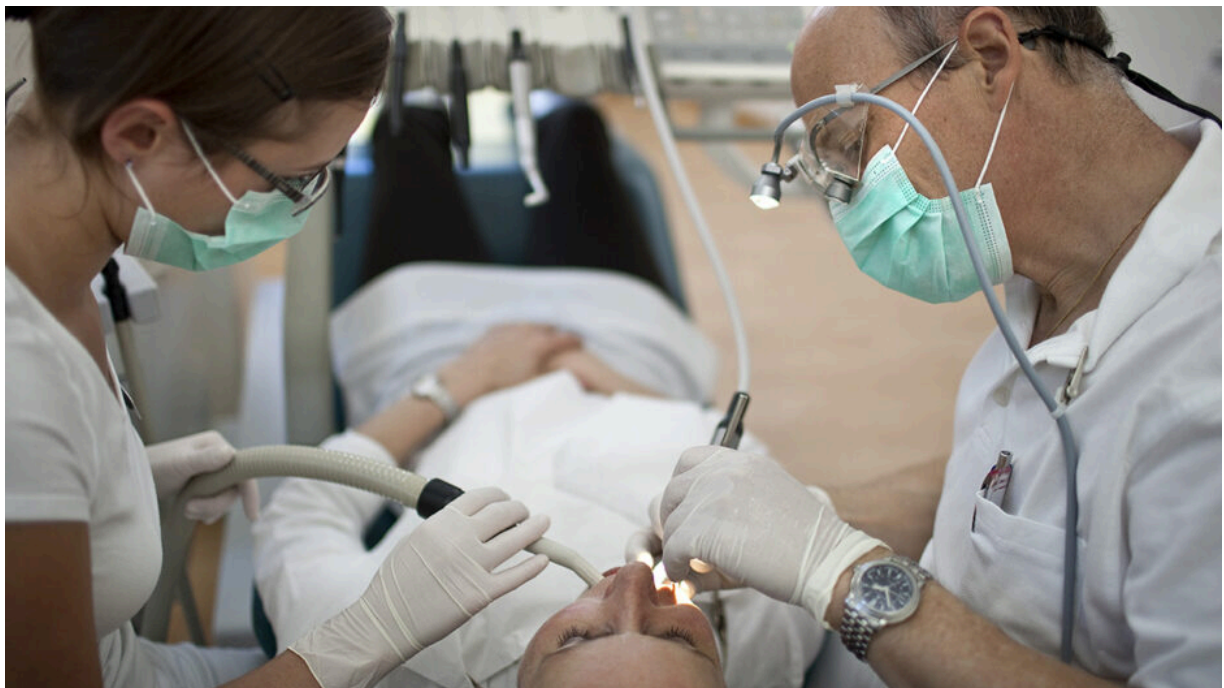


**GENÈVE**

Traiter le mal de dents à la racine

Genève votera le 30 novembre sur une initiative soutenant l'accès aux soins dentaires pour toutes et tous. Elle permettrait notamment d'accorder des bons de 300 francs pour des contrôles annuels.

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025 MAUDE JAQUET

L'initiative propose d'accorder un chèque annuel de 300 francs à toute personne au bénéfice des subsides d'assurance-maladie. KEYSTONE

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE ► Un quart de la population suisse renonce à des soins dentaires pour des questions financières. Cette statistique est issue d'une étude comparative internationale publiée en 2020 et depuis, dans un contexte d'augmentation des primes d'assurance-maladie et du coût de la vie en général, la situation ne s'est selon toute vraisemblance pas améliorée. Un constat qui résume à lui seul l'inquiétude qui a poussé au lancement de l'initiative «pour des soins dentaires accessibles à toute la

population». Emanant du PS, soutenu par l'ensemble de la gauche, le texte soumis en votation propose d'accorder un chèque annuel de 300 francs à toute personne au bénéfice des subsides d'assurance. La mesure s'accompagne d'une volonté de renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire, notamment par des campagnes d'information et de dépistage. Le tout chapeauté par la création d'un poste de médecin-dentiste cantonal·e, chargé·e de piloter les politiques de prévention à l'échelle du canton et d'exercer une surveillance des pratiques, notamment en matière de prix. Un point soutenu par l'Association des médecins-dentistes de Genève (AMDG), qui observe d'importantes disparités dans la profession.

Soumise en votation le 30 novembre, l'initiative s'est vu imposer un contre-projet par le Grand Conseil. Celui-ci renonce à une enveloppe personnelle et à la création d'un poste spécialisé, mais ancre la prise en compte de la santé bucco-dentaire dans la loi cantonale. Il remet les compétences en la matière au médecin cantonal tout en inscrivant la responsabilité de l'Etat dans la promotion de la santé dentaire. Au menu, un plan d'action concerté avec les professionnel·les et les différents départements, dont la teneur et le financement restent à définir. Un contre-projet «alibi», dénoncent les initiant·es, «qui se contente de formaliser ce qui se fait déjà dans un cadre législatif, sans apporter un franc supplémentaire à la santé bucco-dentaire», pique la députée verte Louise Trottet.

Mesure ciblée ou arrosoir?

«Les soins dentaires sont les premiers à passer à la trappe quand il n'y a pas assez d'argent», constate la députée socialiste Sophie Demaurex. Si des aides ponctuelles existent déjà, notamment via l'Hospice général ou les prestations complémentaires, elles ne permettraient pas de toucher l'ensemble des concerné·es, estime la gauche. La députée précise: «En visant les personnes qui touchent des subsides pour l'assurance-maladie, on s'adresse aux foyers à qui l'on reconnaît des difficultés à boucler le mois, mais qui ne sont pas pour autant bénéficiaires des prestations ouvertes pour les plus précaires.»



«Les soins dentaires sont les premiers à passer à la trappe quand il n’y a pas assez d’argent» Sophie Demaurex

L’enjeu est de permettre à toutes et tous, indépendamment de l’âge – les plus jeunes restant les principales cibles des campagnes de prévention actuelles –, de pouvoir bénéficier d’un soin bucco-dentaire annuel de base, voire de dépister des pathologies. «Trois cents francs ne suffisent pas à couvrir des soins importants mais, utilisés chaque année, ils permettent de prévenir des problèmes qui coûteraient beaucoup plus cher s’ils ne sont pas pris en charge rapidement», illustre Louise Trottet.

A droite, cette distribution de bons de 300 francs est qualifiée de «mesure arrosoir». «Pas assez ciblée, elle coûterait des dizaines de milliers de francs (*40 à 45 millions selon les estimations, ndlr*) tout en octroyant une somme qui n’est pas suffisante pour résoudre un réel problème de santé bucco-dentaire. Il nous paraît plus adapté de se concentrer sur ceux qui en ont le plus besoin et de développer les actions qui existent déjà», commente le député et président du PLR Genève, Pierre Nicollier. Car le canton offre déjà des prestations, notamment dans les crèches ou pour les enfants scolarisé·es. Au cycle d’orientation, l’offre formulée sous forme d’un bon pour des contrôles gratuits et une radiographie ne rencontre de fait qu’un succès très partiel, qui nourrit le sentiment que ce type d’aide n’est pas la plus efficace.

Marc Saudan, député Libertés et justice sociale (LJS), cite pour sa part les prestations offertes à prix préférentiel par la permanence soins dentaires

de la Croix-Rouge genevoise. Depuis peu, le canton finance aussi en partie cette action qui permet d'offrir une consultation chez le dentiste à 40 francs ou une visite chez l'hygiéniste dentaire à 20 francs pour des personnes aux revenus particulièrement bas. «Cette prestation pourrait être renforcée et permettrait d'aider directement le public cible», relève l'élu. Qui précise: «Le problème, ce n'est pas le montant de 40 millions, mais l'allocation de ces ressources.»

Taxe au sucre, la grande absente

Son groupe soutient le contre-projet, comme le reste de la droite à l'exception du PLR. Celui-ci il a décidé en assemblée des délégué·es de ne finalement soutenir aucun des textes soumis au vote. «Les débats autour de l'initiative ont déjà fait bouger les lignes. Les Départements de la santé, de la cohésion sociale et de l'instruction publique ont déjà annoncé travailler sur un plan commun», rapporte Pierre Nicollier. Dans ces circonstances, le PLR juge inutile l'ajout d'une couche législative supplémentaire.

Subsiste un angle mort dans ce débat: la taxe au sucre. L'instauration d'une telle perception a bien été envisagée dans les premières réflexions menées par le Conseil d'Etat. Mais elle a été abandonnée en cours de route, car jugée trop éloignée de la demande initiale de l'initiative. Pourtant, elle a été abordée par le Conseil d'Etat et en commission comme un éventuel levier pour d'une part prévenir à la source une grande partie des affections bucco-dentaires, mais aussi subsidiairement comme moyen de contribuer à financer le déploiement de mesures de prévention et de soins ambitieuses. Sa mise en place à l'échelle limitée d'un canton, qui plus est frontalier, pose néanmoins des questions réelles d'application.

DOSSIER COMPLET
